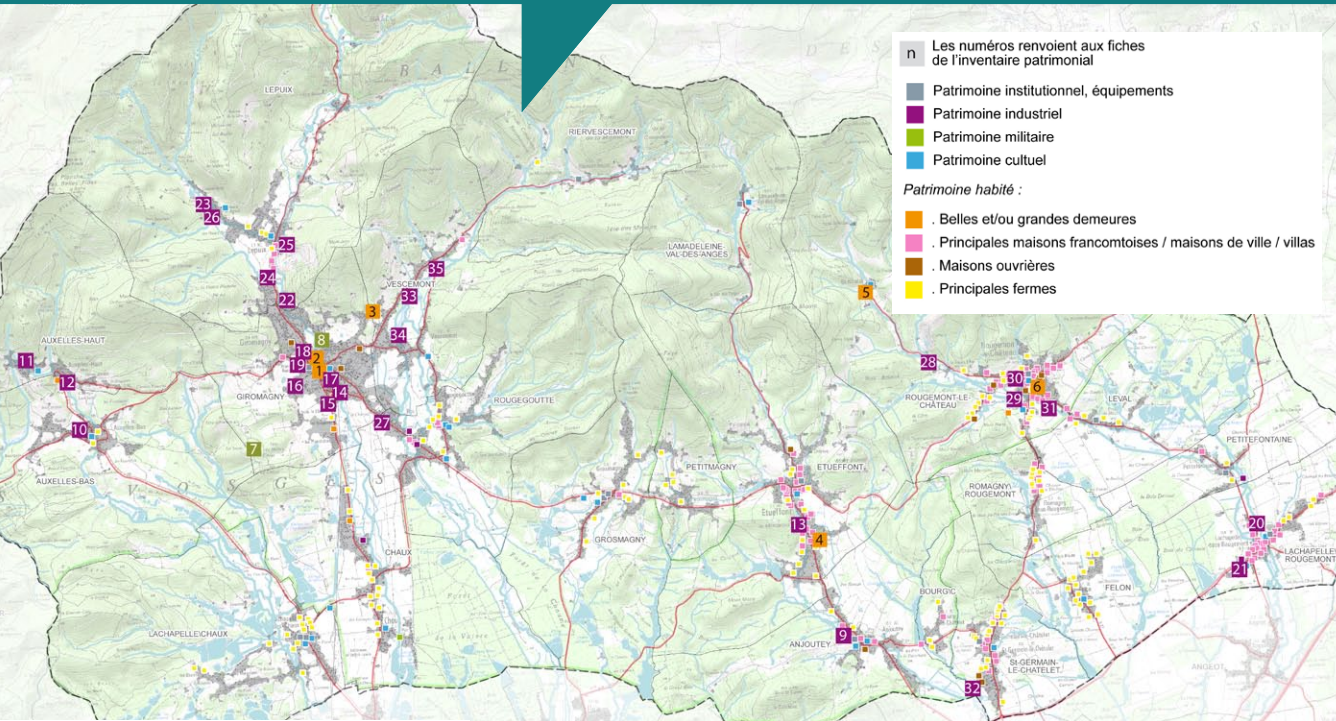


Le patrimoine bâti rural et industriel partie intégrante du projet de territoire de la CCVS

Illustrations issues du travail d'inventaire typologique du patrimoine dans le cadre du PLUi de la CCVS (AUTB 2016-2020)



Le patrimoine bâti des communes rurales, même hors classement ou distinction particulière, peut prétendre au rôle de témoin d'une histoire locale, source de lien et d'identité. C'est le cas dans la Communauté de communes des Vosges du sud, où le nombre et la diversité des bâtiments de qualité, au-delà de quelques édifices emblématiques, est un atout indéniable pour l'image du territoire.

L'élaboration du PLUi de la CCVS est le cadre d'une réflexion sur cette thématique. **Outre le diagnostic des formes bâties remarquables, l'animation d'ateliers a permis de sensibiliser les représentants des communes et d'intégrer pleinement des orientations au cœur du projet de PLUi, concernant notamment la préservation de l'habitat ancien et le réemploi de certains espaces industriels.** Le règlement, en cours d'élaboration, s'attachera à offrir un cadre d'exercice pour la mise en valeur de ce patrimoine architectural en appui au projet de territoire.

Au-delà du PLUi, les porteurs de projets, élus ou particuliers, convaincus de cet atout, profitent des opportunités de réhabilitation ou de mutation pour faire revivre leur patrimoine. Des bâtiments se voient attribuer une nouvelle vocation au sein des espaces urbanisés : habitat, écoles, services, entreprises, locaux associatifs, etc.

Cette dynamique, source de renouveau et d'attractivité du territoire, est une occasion de mobiliser largement les partenaires locaux autour d'une vision d'avenir respectueuse de l'histoire commune.

+ Pour aller plus loin :

Fiches Patrimoine dans le rapport de présentation du PLUi : <https://www.ccvosgesdusud.fr/rdp-6-plui-ccvs-annexes-completes-light.pdf>

Maisons de maître ou anciens bâtiments coossus

Identification
Bâtiment résidentiel doté des autres constructions voisines, en tant que l'espace public qui occupe l'ensemble du cœur de son domaine privé, un parc. Le bâtiment est en général imposant, et peut compter nombre de détails architecturaux et de jeux de matériaux apparents qui apportent une richesse de composition à la façade, reflétant les exigences nécessaires à sa construction. Son style architectural varie selon les propriétés.

Localisation indicative
Au cœur du plateau dans les communes supports des industries du XIXe siècle et des sites des usines de vélocipèdes, à Cronsterg et dans sa proche périphérie, à Rougemont-le-Château, Etuefont et Lachapelle-a-Fig.

Caractéristiques identitaires
- bâtiment plus imposant qu'une petite villa ;
- bâtiment seul dans un parc ;
- façades ordonnées, le principal étant composé et souligné par des éléments de modénature et de matériaux soigneusement choisis ;
- richesse du bâtiment complétée par un effet de volume issu de toiture.

Intérêt patrimonial
- mémoire historique et rareté : faible quantité et dispersion de ce type dans les Vosges du Sud ;
- valeur bâti ;
- qualité architecturale et présence visuelle des façades ;
- dimension assez grande du terrain privé qui accompagne le bâti.

État des lieux constaté
L'ensemble architecturale des bâtiments montre un relief bien équilibré malgré un entretien nécessairement plus complexe que pour d'autres constructions. Les façades et les volumes du parc sont globalement les premiers éléments à être jugés à modification. Des bâtiments ont néanmoins subi des transformations lors de changements d'usages.

Evolution(s) envisageable(s)
- réappropriation résidentielle ;
- usage d'entreprise, de société, d'institution ;
- activités culturelles ou de loisirs.

Recommandations
- limiter à l'entretien bâti ;
- Pour les bâtiments encore non transformés, proscrire toute intervention, telle que modifiera les fondamentaux de son apparence extérieure et surtout tel que fait l'objet d'une modification de l'usage architectural et patrimonial ;
- Éviter l'usage d'enseignes ou de publicités sur les façades ;
- Préserver l'espace non bâti du parc qui accompagne le bâtiment : le parc est sa valeur ajoutée qui le met en scène. Si d'autres constructions venaient à élever au-dessus de la toiture, le bâtiment risquerait de perdre de son sens et de sa valeur architecturale ;
- Les bâtiments actuellement vides ou déjà transformés doivent tendre vers un rôle et un aspect qui permettent de retrouver leur importance architecturale de valeur pour le territoire.

